

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL148

présenté par
M. Coronado et M. Molac

ARTICLE 15

Supprimer la deuxième phrase de l'alinéa 20.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il semble absurde de demander une procédure en urgence sans condition d'urgence, comme le prévoit la deuxième phrase de cet alinéa 20.